

La Benvenguda!
[provençal]

Bienvenue!
[français]

Welcome!
[anglais]

Willkommen!
[allemand]

Benvenuto!
[italien]

Welkom!
[néerlandais]

ÉDITION
2010

[GUIDE PRATIQUE
DES NOUVEAUX ARRIVANTS]

Table des matières

Le mot du Maire	p.05
Votre ville	p.07
Vos élus	p.08
Vos démarches	p.10
Etat civil.....	p.10
Papiers d'identité.....	p.10
Scolarité.....	p.11
Elections.....	p.12
Urbanisme et Habitat.....	p.13
Solidarité.....	p.13
Les grands rendez-vous annuels	p.14
Annuaire des services municipaux	p.16
En cas d'urgence	p.16
Notes	p.17





Le mot du Maire



Ce petit guide pratique de Valréas a été réalisé à l'attention des nouveaux Valréassiens pour les aider dans leurs démarches administratives, et pour leur apporter les premiers renseignements utiles au quotidien concernant les services publics disponibles dans notre commune.

Je souhaite que chacun trouve dans ce document, par curiosité ou nécessité, toute l'information utile. Modeste, il tente de traduire néanmoins la richesse et la vitalité de Valréas que nous avons le souci constant de soutenir et initier, tout en conservant son identité et son histoire.

Je tenais en outre à vous témoigner de toute ma disponibilité, ainsi que de celle de l'ensemble de l'équipe municipale, pour vous accompagner dans votre installation et dans vos besoins futurs.

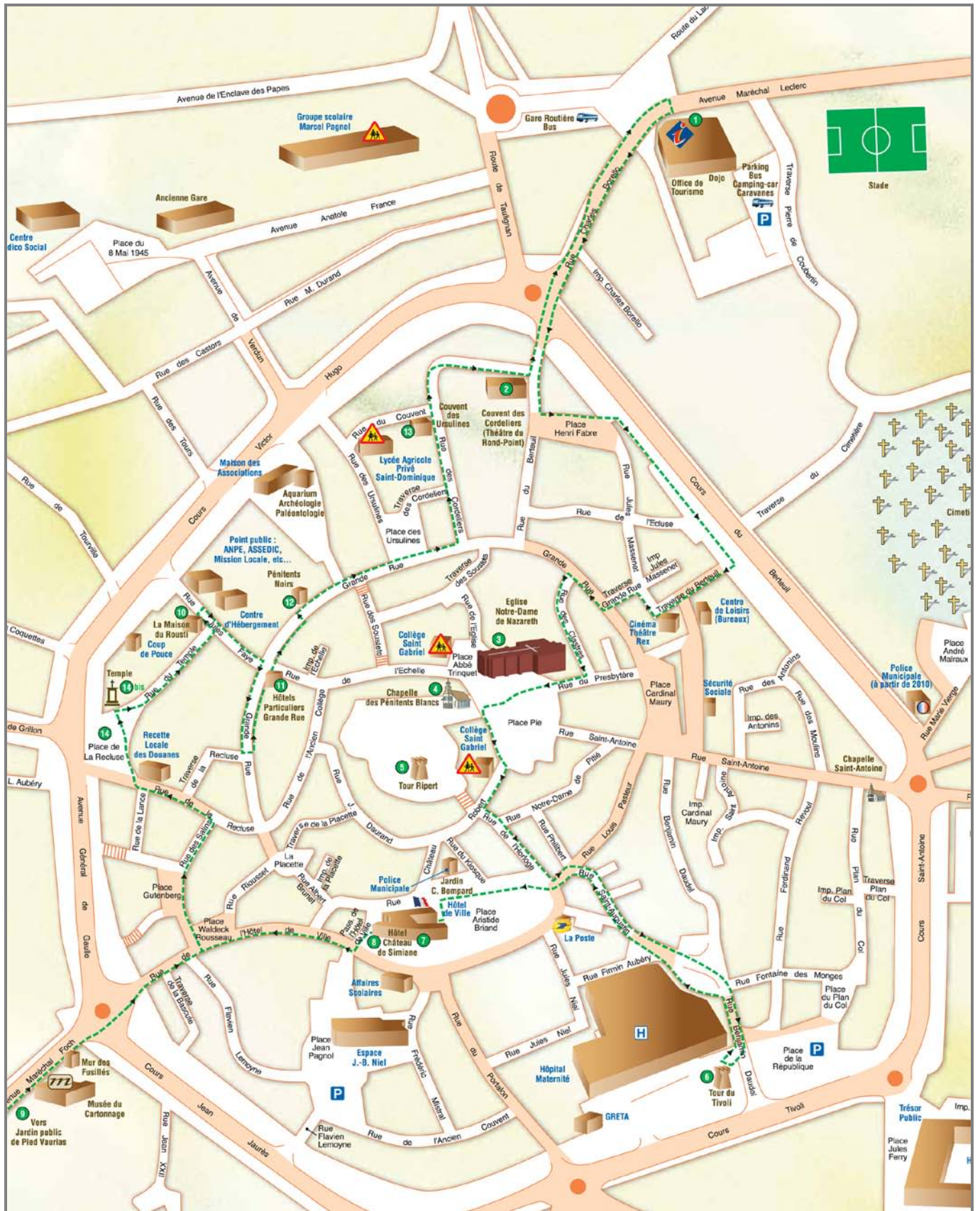
Nous comptons de plus sur vous et sur votre regard neuf pour nous faire part des suggestions, propositions et questions que vous inspire votre nouvelle vie à Valréas.

Je formule le vœu que vous vous sentiez bien à Valréas et que vous y plantiez durablement vos racines.

Guy MORIN

Maire de Valréas





Votre ville



Ville de plus de 10 000 habitants sur une superficie de 5 800 hectares (58 km²), Valréas est un **bassin de vie** qui bénéficie d'une position géographique idéale entre Lyon et Marseille, à proximité de l'un des principaux axes commerciaux et routiers de France.

Terre de Vaucluse située au cœur de la Drôme Provençale, la Ville peut se prévaloir d'un **patrimoine unique** lié à l'histoire de la papauté en Provence, d'un cadre naturel remarquable situé à quelques kilomètres seulement du Mont Ventoux, d'une grande douceur climatique, d'un terroir et d'un **vignoble prestigieux**.

Station verte de vacances, Valréas propose de nombreuses animations sportives et de détente ainsi que des **manifestations culturelles exceptionnelles** comme la Nuit du Petit Saint Jean, la Valse des As, le Festival des Nuits de l'Enclave ou encore le Corso de la Lavande.

Une richesse de festivités, une qualité des produits du terroir et des vins, un **dynamisme de l'activité économique et commerciale** qui offrent aux Valréassiens et aux visiteurs de la ville un art de vivre hors du commun.

Vos élus

LE MAIRE ET SES ADJOINTS



Vos élus

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ



LES CONSEILLERS MUNICIPAUX D'OPPOSITION



Vos démarches

ETAT CIVIL

Acte ou copie intégrale naissance, mariage, décès

Au guichet : sur présentation d'une pièce d'identité, du livret de famille, et mention de la filiation (noms du père et de la mère).

Par courrier : en imprimant, renseignant puis envoyant le formulaire dédié (disponible sur www.mairie-valreas.fr) accompagné de la copie d'une pièce d'identité.

Par courrier électronique : avec mention du nom, de la date de naissance et de la filiation (noms du père et de la mère), de la destination des documents demandés et de l'adresse postale de réponse à etat-civil@mairie-valreas.fr

Sur internet : en utilisant la démarche en ligne sur le portail de l'administration française (www.acte-naissance.fr).



Déclaration de naissance

Les déclarations de naissances sont faites impérativement dans les trois jours ouvrables suivant la naissance, par le père ou par un tiers muni des pièces suivantes :

- déclaration de naissance
- livret de famille
- acte de reconnaissance (parents non mariés)
- pièce d'identité du déclarant

Déclaration de décès

Si la famille effectue la déclaration de décès, elle doit fournir le certificat constatant le décès établi par le médecin, le livret de famille ou une pièce d'identité du défunt et une pièce d'identité du déclarant.

Mariage

La constitution d'un dossier se fait auprès du service état civil qui vous renseignera sur l'ensemble des pièces à produire et les modalités d'organisation.

PAPIERS D'IDENTITE

Carte nationale d'identité

Première demande d'une carte d'identité sécurisée

Veillez fournir les documents suivants :

- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile (+ photocopie)
- 1 justificatif d'état civil
- 1 certificat de nationalité (si demandé)

Carte d'identité perdue ou volée

Veillez fournir les documents suivants :

- 1 déclaration de perte (Mairie) ou de vol de la gendarmerie
- 1 photocopie d'une pièce d'identité vous concernant
- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile (+ photocopie)
- 1 extrait de naissance
- 1 certificat de nationalité (si demandé)



Vos démarches

Renouvellement d'une carte d'identité sécurisée

Veillez fournir les documents suivants :

- 2 photos d'identité
- votre ancienne carte nationale d'identité sécurisée (+ photocopie)
- 1 justificatif de domicile (+ photocopie)

Casier judiciaire

Pour consulter votre casier judiciaire (bulletin n°3), écrire au :

Casier Judiciaire National - 107 rue du Landreau - 44317 NANTES cedex 3

Joindre une photocopie du livret de famille ou de la pièce d'identité.

Passeport biométrique

Demande de passeport pour un adulte

Veillez fournir les documents suivants :

- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile récent (+ photocopie)
- 1 justificatif d'état civil (+ photocopie)
- 1 justificatif de nationalité (+ photocopie)
- 1 certificat de nationalité (si demandé)

Demande de passeport pour un mineur

Veillez fournir les documents suivants :

- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile récent (+ photocopie)
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance
- 1 photocopie du livret de famille
- 1 photocopie de la carte d'identité
- 1 photocopie d'une pièce d'identité du représentant légal
- si parents divorcés, le jugement de divorce
- le certificat de nationalité (si demandé)

Renouvellement

Veillez fournir les mêmes pièces que pour une première demande, ainsi que :

- votre ancien passeport
- une déclaration de perte ou de vol (le cas échéant)

SCOLARITE

Inscriptions scolaires

Pour inscrire votre enfant en école maternelle ou élémentaire dans les groupes scolaires publics Marcel Pagnol et Jules Ferry, veuillez fournir :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile

Transport scolaire

Deux lignes de bus scolaire desservent les quartiers de Valréas :

- Ligne 140 (Mery) : quartier les Coustouyes
- Ligne 13 (Lupetti) : quartiers les Plaines, les Préaux, la Gueymarde, Polidon, Petite Bellane, la Gresse et Grand Devers.



Vos démarches

Pour inscrire votre enfant :

S'adresser au service des affaires scolaires muni de 2 photographies d'identité de votre enfant et, le cas échéant, de l'ancienne carte

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE VALRÉAS

Enseignement élémentaire

Groupe scolaire Marcel Pagnol
(maternelle et élémentaire)
Avenue Anatole France
04 90 35 05 75

Groupe scolaire Jules Ferry
(maternelle et élémentaire)
Rue Chasse Coquins
04 90 37 40 82

Groupe scolaire Saint Gabriel
(maternelle et élémentaire)
Quartier du Petit Nice
04 90 35 03 28

Collèges

Collège Vallis Aeria
avenue Jean Moulin
04 90 35 54 00

Collège privé Saint Gabriel
place Pie
04 90 35 01 65

Lycées

Lycée professionnel Revoul
route de Nyons
04 90 35 03 68

Lycée agricole Saint Dominique
rue des Ursulines
04 90 35 03 40

ELECTIONS

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous devez vous présenter en mairie, muni des documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport
- justificatif de domicile de moins de 3 mois

L'électeur pourra voter à compter du 1er mars de l'année suivante à l'année d'inscription, il recevra sa carte d'électeur à son domicile. En cas de perte ou de non réception de la carte d'électeur, vous pouvez voter au bureau correspondant à votre adresse sur simple présentation de votre pièce d'identité.

Si vous déménagez dans le courant de l'année, vous devez impérativement vous présenter en mairie muni d'un nouveau justificatif de domicile, de votre carte d'identité et de votre carte d'électeur afin que le changement d'adresse soit effectué pour l'année suivante. Si vous déménagez dans une autre commune, vous devez vous inscrire dans votre nouvelle commune, et préciser lors de votre nouvelle inscription que vous étiez électeur à Valréas. Votre radiation se fera l'année qui suit, par l'intermédiaire de l'INSEE. Vous devez également signaler tout changement d'état civil (nom marital, nom d'usage, divorce, etc...)



Vos démarches

URBANISME & HABITAT

Cadastre

Possibilité de consulter le cadastre de la commune sur conseils d'un agent municipal

Déclaration préalable

Imprimé disponible au service urbanisme

Permis de construire

Imprimé disponible au service urbanisme

Plan d'occupation des sols

La Commune de Valréas est régie par un Plan d'Occupation des Sols, consultable en Mairie

PPRI

Le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin versant du Lez a été prescrit par arrêté des préfets de la Drôme et de Vaucluse et concerne 28 communes. Il comprend un règlement et une cartographie qui décrit le territoire communal en diverses zones fonctions du risque d'inondations. Le PPRI préconise en outre des actions de prévention à mener sur la commune. Approuvé par le Préfet de Vaucluse par arrêté du 13 décembre 2006, le PPRI du Lez est désormais applicable sur Valréas. L'ensemble des documents constitutifs du PPRI sont consultables en Mairie.

Opérations façades et vitrines

Cette opération vise à favoriser la réhabilitation du centre ancien de Valréas et des voies réaménagées.

Les propriétaires peuvent ainsi bénéficier d'une subvention exceptionnellement portée à un taux de 40% du montant des travaux (au lieu de 25% selon cadre général) pour les habitations situées sur le périmètre prioritaire.



SOLIDARITÉ

Couverture Maladie universelle

Instruction des dossiers CMU auprès du service social.

Personnes handicapées

Le service social instruit les dossiers d'aide aux personnes handicapées : aide ménagère, placement en foyer résidence, dossier MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)...

Aides aux personnes âgées

Le service social instruit les dossiers d'aide aux personnes âgées : aide ménagère, placement en établissement, allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Festivités

Deux fois par an, la Commune convie les retraités valréassiens à un repas amical avec animation. Renseignements et inscriptions auprès du service social

Téléalarme

Pour vivre chez soi en toute sérénité, pour soi-même et ses proches, le service téléalarme offre aux personnes âgées ou handicapées la possibilité de prévenir rapidement et simplement les services de secours en cas de problème (respiratoire, accidentel).

Les grands rendez-vous annuels

La Ville de Valréas, aux côtés de nombreuses associations locales, œuvre chaque année pour une programmation riche et dense.

Foire des Métiers d'Art et des Producteurs (mai)

Toute la journée, artisans, artistes, producteurs exposent aux visiteurs leurs œuvres, savoir-faire et produits du terroir. On y retrouve même de délicieuses spécialités : omelettes et saucisses truffées, mais aussi spécialités italiennes, allemandes...

Nuit du Petit Saint Jean (juin)

Reconstitution historique célébrée depuis 1504, fête et brocante en week-end
Spectacle " son et lumières " anime le centre historique de Valréas : de l'église Notre Dame de Nazareth au Château de Simiane, un cortège de 400 personnes en costume d'époque défile devant nos yeux. L'ancien petit Saint Jean, garçon valréassien âgé de 3 à 5 ans, remet son pouvoir au nouvel élu qui veillera sur la ville pendant toute une année.

Festival des Nuits de l'Enclave (juillet-août)

Triptyque Théâtre, musique, et arts plastiques.

Corso de la Lavande (août)

Défilés de chars fleuris, brocante, fête foraine...

Fête des Vignerons (août)

Lors du Corso de la Lavande, les vignerons des caves particulières et coopératives de l'Enclave des Papes vous proposent une dégustation gratuite de leurs vins tout le dimanche, non loin des Hôtels Particuliers de la Grand'Rue et de la Maison des Associations. Un petit marché de producteurs locaux vient compléter cette journée gourmande.

La Valse des As (septembre)

Au centre de la ville de Valréas, la Valse des As propose aux petits comme aux grands de nombreux spectacles de théâtre de rue et des animations drôles, surprenantes, originales. Un rendez-vous culturel devenu incontournable.

Fête des Vins Primeurs (novembre)

Les confréries des Goutevins de Valréas et de Saint Vincent de Visan présentent à la dégustation le Primeur des trois caves coopératives de l'Enclave : la Gaillarde de Valréas, le Cellier des Templiers de Richerenches et les Coteaux de Visan. Après avoir été béni par le Petit Saint Jean de l'année et après la Coupo Santo, tout le monde est invité à déguster le précieux nectar autour d'une castagnade géante.

Fête de la Lumière et marché de Noël (décembre)

Mise en lumière de la ville, spectacle son et lumière, marché de Noël.

Crèche provençale de Valréas (décembre-janvier)

Située dans une des chapelles de l'église Notre Dame de Nazareth, cette crèche est composée d'anciens (certains sont centenaires) et de grands santons (certaines atteignent 80 cm), ce qui fait toute son originalité et son charme.



Annuaire des services municipaux

Accueil

Entrée A 1er étage
☎ 04 90 35 00 45
✉ www.mairie-valreas.fr

Affaires scolaires

Mairie annexe (5 rue de l'Hôtel de Ville)
☎ 04 90 35 30 09
✉ scolaire@mairie-valreas.fr

Agriculture, chasse

☎ Entrée A 1er étage
✉ 04 90 35 30 05

Archives municipales

Mairie annexe (11 rue de l'Hôtel de Ville)
Permanence chaque jeudi de 13h30 à 16h ou sur rendez-vous
☎ 04 90 35 30 03

Cabinet du Maire

Entrée A 1er étage
☎ 04 90 35 00 45
✉ mairie@mairie-valreas.fr

Papiers d'identité, carte grise

Pôle Citoyenneté - rez de chaussée
☎ 04 90 35 00 45
✉ papiers@mairie-valreas.fr

Cimetières

Entrée B rez-de-chaussée
☎ 04 90 35 30 33

Culture et tourisme

Pôle Citoyenneté - rez de chaussée
☎ 04 90 35 00 45
✉ population@mairie-valreas.fr

Elections

Entrée B rez-de-chaussée
☎ 04 90 35 30 08
✉ elections@mairie-valreas.fr

Etat civil

Entrée B rez-de-chaussée
☎ 04 90 35 30 13
✉ etatcivil@mairie-valreas.fr

Fêtes, foires et marchés

Entrée A 1er étage
☎ 04 90 35 30 05
✉ fetes@ville-valreas.fr

Enfance-jeunesse

Entrée A 1er étage
☎ 04 90 35 30 25
✉ enfancejeunesse@mairie-valreas.fr

Maison des Associations

43 cours Victor Hugo
☎ 04 90 37 31 14

Piscine municipale

Avenue Maréchal Leclerc
☎ 04 90 35 03 70
Ouverture au public en juillet et en août

Police municipale

4 cours du Berteuil
☎ 04 90 10 06 60
✉ police@mairie-valreas.fr

Centre Communal d'Action Sociale

45 cours Victor Hugo
☎ 04 90 35 30 31
✉ social@mairie-valreas.fr

Services techniques

Entrée B 1er étage
☎ 04 90 35 30 17
✉ st@mairie-valreas.fr

Urbanisme

Entrée B 1er étage
☎ 04 90 35 30 15
✉ urbanisme@mairie-valreas.fr

EN CAS D'URGENCE...

Urgences sur mobile

☎ 112

Pompiers

☎ 18

Gendarmerie

☎ 17

SAMU

☎ 15

Centre anti-poison

☎ 04 91 75 25 25

Grands brûlés

☎ 04 91 94 16 69

Services Techniques

☎ 06 07 10 77 16

Médecins de l'Enclave

☎ 04 90 37 33 00

Hôpital de Valréas

☎ 09 90 28 51 51



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.





Ville de Valréas

8 place Aristide Briand

04.90.35.00.45

www.mairie-valreas.fr

Valréas

ENCLAVE
DES PAPES